

REGLEMENT

Article 1. – L'association Forêt méditerranéenne organise en 2019 -2020 un concours de nouvelles dont le thème est " une journée en forêt méditerranéenne ". Ce concours est ouvert à tous, excepté aux membres du jury.

Article 2. - Le genre littéraire choisi est la nouvelle. Il s'agira de raconter une histoire brève en lien avec le thème et qui comportera au moins une fois l'un des noms d'arbres ou d'arbustes à la fois spécifiques et parmi les plus courants en forêt méditerranéenne :

Choisir parmi « chêne vert » (ou Yeuse) « chêne pubescent »(ou chêne blanc), chêne liège, pin d'Alep, Chêne kermès, romarin, grande bruyère, arbousier.

Article 3. - Le texte de la nouvelle, (format Word recommandé) sera adressé en 3 exemplaires papier à Forêt méditerranéenne – concours de nouvelles – 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille + 1 exemplaire par mail à davidtresmontant@hotmail.fr. Il devra porter vos noms et adresses, votre titre original et impérativement ne pas dépasser l'équivalent de 3 pages dactylographiées maximum (10.000 signes et espaces, police en corps 12), numérotées et agrafées. Le concurrent doit être l'auteur du texte qui devra impérativement être inédit et libre de droits.

Article 4. - Les textes devront nous être adressés au plus tard le 31 décembre 2019 (le cachet de la Poste faisant foi)

Article 5. - Un participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle. Le gagnant du "1er prix" devient membre honoraire du jury pour la fois suivante si l'association renouvelle ce concours.

Article 6. - La remise des prix aura lieu le 21 mars 2020 dans le cadre de la journée internationale des forêts; la date précise sera indiquée aux participants et sur notre site <http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les nouvelles sélectionnées seront publiées sur le site de Forêt méditerranéenne et certaines seront lues par une comédienne dans un ou plusieurs lieux qui vous seront indiqués et notamment à la remise des prix. Les premiers prix seront également publiés dans la revue Forêt méditerranéenne et les 3 premiers recevront un abonnement d'un an gratuit à la revue. Les concurrents autorisent ces publications à titre gracieux.

Composition du jury :

- Charles Dereix : Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Président de l'association Forêt méditerranéenne ;
- Pierre Maurel : Inspecteur général honoraire de l'Education nationale
- Guillemette de Grissac : agrégée de lettres, écrivain poète et animatrice d'ateliers d'écriture
- Jean-Pierre Petit : Journaliste honoraire, écrivain, poète,
- Claude Raffalli : Bibliothécaire du conservatoire régional de danse, musique et théâtre du grand Avignon
- David Tresmontant : Artiste et ingénieur forestier
- Quelques autres membres pourront nous rejoindre cet été.